



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230711-20230706_D0003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 06 juillet 2023

Nombre de membres :	
En exercice	14
Présents	8
Votants	8
Pouvoirs	0

Date de convocation : 28 juin 2023

Date d'affichage : 28 juin 2023

Le six juillet deux mil vingt-trois, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Eric DEBEFFE ; Aurélien HERISSON, Françoise WEINEL, Laurent MALEVAL, Loïc GUILLOT, Benoît COUTANT

Absents excusés : Virginie MOREAU ; Sébastien BOUZINARD ; Mathieu GAULTIER ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Florence DEBRUYNE ; Laetitia MOREAU

Pouvoirs : Néant

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Loïc GUILLOT, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20230706_D0003

OBJET : VENTE MOBILIER – RELAIS DE LA FORET

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de vendre le mobilier présent au Relais de la Forêt avant le début des travaux en septembre.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1311-1 et L 2241-1°.

Considérant qu'il convient d'autoriser la cession du mobilier du Relais de la Forêt

Liste du matériel : Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

- Chambre froide blanche 250€
- Chambre froide inox 250€
- Four à Pizza 250€
- Piano de cuisine 250€
- Hotte et crédence 400€
- Four à vapeur 200€
- Evier double 120€
- Evier simple 50€
- 2 Table en inox 180€
- 1 Tables 25€
- 4 petites chaises 20€
- 8 petites Chaises bois 40€
- 13 chaises en paille 65€
- 1 table abimée + 1 table en bon état 40€
- 16 chaises bistro 10€ pièce
- 7 chaises en bois clair 5€ pièce
- 2 tables à 30€
- 1 chaudière
- Plan de travail 30€

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à vendre le mobilier détaillé ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires à ces ventes.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	8
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **10/07/2023**

Publication par voie électronique le **10/07/2023**

Le Maire,

Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Loïc GUILLOT